

## MAGHREB

## L'Algérie veut améliorer les conditions de travail des scientifiques

*Le Gouvernement algérien est en train de mettre en oeuvre de nouvelles mesures afin de conserver ses chercheurs scientifiques. Quelque 1500 d'entre eux se sont déjà expatriés en raison de conditions de travail qui sont loin d'être parfaites.*

**L**e Gouvernement algérien a décidé d'augmenter les salaires des chercheurs et de créer un système de primes visant à encourager les chercheurs à rester et à travailler dans le pays.

Cette décision a été prise le jeudi 16 juillet, au terme de la première Conférence Nationale de la Recherche Scientifique, qui s'est tenue pendant trois jours aux Centres et aux Unités de Recherche d'Alger.

"L'Algérie souhaite bénéficier de toutes les compétences dans les domaines de la recherche scientifique, de l'expertise, des avancées technologiques, ainsi que des investissements financiers réalisés dans des secteurs variés", a déclaré le Président Abdelaziz Bouteflika aux participants de la conférence, le 14 juillet. "L'Algérie oeuvre sans relâche pour mettre un terme à l'exode des scientifiques algériens, des talents et des innovateurs dans le pays".

#### ENDIGUER LA FUIITE DES CERVEAUX

Selon le Ministère de l'Enseignement supérieur, 1500 chercheurs en sciences ont déjà quitté le pays pour exercer leurs compétences à l'étranger, en raison d'un manque de postes et de motivations financières. Ils sont environ 22 000 à être restés.

"Les salaires seront augmentés afin d'améliorer les conditions financières", a dit Ahcen Aourad, directeur-général de la recherche scientifique au Ministère. "Le Gouvernement a également décidé d'octroyer des primes d'excellence dans la recherche".

Aourad a ajouté que le système de primes n'a pas d'échelle fixée. Les récompenses varieront donc en fonction de la valeur de la découverte, de sa nature, et de son importance.

Ces décisions prendront effet au mois de janvier 2010 et elles incluront tous les chercheurs en sciences enregistrés dans le pays.

#### COMBLER LE RETARD

"L'Algérie est vraiment en retard dans ce domaine", dit Morad Ihabi, Docteur en

technologies. "Je connais plusieurs chercheurs qui auraient choisi l'Algérie avant d'opter pour l'exil, mais qui ont dû partir en raison des conditions financières misérables."

Ihabi lui-même travaille à la fois en Algérie et à l'étranger. Il collabore avec un centre de recherches à Paris, "qui m'a ouvert de nouveaux horizons au point de vue scientifique". Il ajoute qu'il y a un autre avantage à cette collaboration : l'aspect financier, qui est, dit-il, "très important".

#### INCITER LES CHERCHEURS À REVENIR AU PAYS

Les 1500 chercheurs expatriés pourront bénéficier du nouveau salaire et du système de primes, s'ils optent pour une inscription en Algérie en tant que chercheurs associés. Si à l'avenir, leurs compétences s'avèrent nécessaires, ils seront alors rappelés.

Rachid Harraoubia, Ministre de la Recherche Scientifique, a déclaré que le Gouvernement a également approuvé une nouvelle stratégie de développement du secteur de la recherche. Il a souligné ce nouveau programme le 20 juillet dernier

#### ÉQUIPEMENT DE POINTE

La nouvelle stratégie comprend la modernisation des laboratoires existants et l'installation d'équipements de pointe dans les centres de recherche.

Des budgets particuliers, estimés à 18 milliards de centimes, seront alloués à tous les laboratoires. Une somme dépassant les cinquante milliards de centimes a déjà été consacrée à la modernisation des réseaux Internet et Intranet dans les universités et dans les centres de recherches.

Fatima, biologiste et professeur à l'Université Bab Ezzouar d'Alger, s'est réjouie des décisions gouvernementales. Elle affirme que les scientifiques n'ont pas seulement besoin d'argent, mais également "de travailler dans un environnement propice à la recherche".

Par Fidat Mansour pour Magharebia à Alger – 27/07/09 (magharebia.com)

## La loi tunisienne veut cibler le financement terroriste et le blanchiment d'argent

**U**n nouvelle législation tunisienne viendra stimuler la confiance des investisseurs et faciliter l'effondrement des délinquants qui financent le terrorisme et blanchissent l'argent, disent les législateurs du pays et les experts du secteur financier.

La loi, décrétée lundi 21 juillet par le Parlement, a pour objectif d'harmoniser le cadre législatif tunisien, les résolutions prises par l'ONU et les traités visant à geler les fonds utilisés pour financer le terrorisme.

"La loi arrive au bon moment, en particulier parce que la Tunisie est en train d'ouvrir ses services financiers aux investisseurs des secteurs privés, et nous devons protéger le système financier de l'exploitation des artistes de l'escroquerie, des criminels, et des terroristes", dit l'expert en banques et en finances Salem Ben Aziza.

Au cours de la présentation de la loi effectuée la semaine dernière au Parlement, Bechir Tekkari, Ministre de la Justice et des droits de l'Homme, a déclaré que la législation avait pour objectif de protéger le secteur financier tunisien des actions criminelles, notamment en raison des préparations du pays en vue d'une ouverture plus large aux systèmes financiers globaux.

Cette nouvelle loi vient compléter la loi anti-terroriste adoptée par la Tunisie en 2003. Cette dernière avait établi la création d'une commission d'analyse financière à la banque centrale nationale, et était apparue dans le contexte d'un protocole d'accord signé en 2004 par 14 pays arabes, comprenant des nations du Maghreb, qui mettait en place un groupe de travail financier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, chargé de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En 2007, la Tunisie avait accueilli une conférence arabe sur le rôle tenu par les institutions financières et bancaires dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

"La loi... est essentielle pour se tenir au courant et au niveau des normes internationales que la Tunisie a volontairement adoptées pour augmenter la transparence financière" dit Tekkari. "Ces normes internationales apportent les garanties nécessaires contre ceux qui s'engagent dans des transactions financières douteuses, nous reverrons aussi la composition de la commission d'analyse financière, nous approuverons le gel des fonds de ceux dont il a été prouvé qu'ils étaient intervenus dans des transactions suspectes, ou

de l'argent appartenant à des personnalités contre lesquelles les organismes de l'ONU ont pu prendre des résolutions, en raison de leurs liaisons avec des actions terroristes".

L'inquiétude des législateurs tunisiens provient en partie de l'échelle du blanchiment d'argent, un crime qui implique la dissimulation de l'origine d'actifs obtenus à travers une activité criminelle. Selon les estimations du Fonds Monétaire International, entre 600 milliards et 1.6 billions de dollars sont blanchis chaque année, dont 400 milliards de dollars qui circulent à travers l'Afrique. Les activités terroristes peuvent être également, selon le FMI, financées par de l'argent blanchi. L'institution a lancé en mai 2009 un fonds en dépôt multidonateurs pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

En Tunisie, en fonction de la gravité du crime commis, ceux qui ont blanchi de l'argent sont exposés à des peines d'emprisonnement qui peuvent monter jusqu'à 10 ans et à des amendes allant de 5 000 à 100 000 dinars. Les mesures législatives ne représentent toutefois qu'une seule pièce dans un arsenal global visant à éradiquer le terrorisme et le blanchiment d'argent, disent les experts contactés par Magharebia.

"Combattre le terrorisme est un devoir pour les gouvernements du monde entier, mais ils ne pourront l'éradiquer tant que plusieurs conditions ne seront pas mises en place, dont... Ouvrir l'horizon des jeunes, pour qu'ils s'impliquent dans la destinée de leur pays...tout en garantissant la liberté d'expression et des activités, parce que les répressions politiques, culturelles, financières, et émotionnelles aident à la création du terrorisme", dit la juriste Bouchra Bel Haj Hmida.

"La loi pourra finalement jouer son rôle en assurant la justice, les droits, et la liberté, mais seulement quand le système judiciaire aura les moyens nécessaires pour rendre des jugements totalement indépendants de l'autorité politique", ajoute Hmida.

Actuellement, la loi est saluée aussi bien en tant que garde-fou contre le terrorisme qu'en tant qu'initiative menant à plus d'ouverture et de responsabilité.

"Je pense que... la nouvelle loi est une réponse aux normes internationales, et la Tunisie est connue pour être un pays ouvert au monde," dit Ben Aziza.

Par Jamel Arfaoui pour Magharebia à Tunis – 28/07/09 (magharebia.com)